



GARDERIE MUNICIPALE

I. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION :

★ Votre enfant est accueilli par des agents municipaux :

- le matin de 7h00 à 8h50
- le soir de 16h00 à 19h00
- le mercredi de 12h à 12h30

★ L'inscription est indispensable. Elle se fait sur la même fiche d'inscription que le restaurant scolaire.

II. PARTICIPATION DES FAMILLES

**Les modalités sont amenées à changer à la rentrée scolaire 2020-2021.
Une information vous sera adressée prochainement, une fois les modalités arrêtées.**

III. MODALITES DE PAIEMENT :

**Les modalités sont amenées à changer à la rentrée scolaire 2020-2021.
Une information vous sera adressée prochainement, une fois les modalités arrêtées.**

